



L'EMPLOI DES PERSONNELS CE/CCE PRÉSERVÉ !

La loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire combattue par la CGT, engendre **une période transitoire** de la constitution du Groupe Public Ferroviaire (1er juillet 2015) jusqu'aux prochaines élections CE-DP.

Durant cette période, les Instances Représentatives du Personnel, le financement des activités sociales et le budget de fonctionnement des Comités d'Etablissements Régionaux étaient menacés de suppression.

Seul un accord majoritaire entre Organisations Syndicales et Direction permettait de rétablir l'existant sans conséquence pour les cheminots et le personnel CE et CCE, notamment pour les départs en centres de vacances du CCE et les colonies des enfants.

En clair, cet accord visait simplement à sécuriser la période transitoire générée par la mise en œuvre progressive, jusqu'aux prochaines élections CE-DP, de cette loi qui soi-disant ne devait rien changer !!!

L'accord acte notamment des garanties qui préservent les personnels CE/CCE :

1. **Le versement des acomptes relatifs à la contribution au fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles (ASC) et à la subvention de fonctionnement jusqu'au 1er juillet 2015, sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2015.**
2. **La garantie des Activités Sociales et Culturelles des cheminots et la sauvegarde de l'emploi du personnel CE CCE.**

La CGT, depuis l'ouverture des négociations, n'a eu de cesse d'exiger un seul accord sur ce sujet si sensible. Il était inconcevable et irresponsable de traiter la période transitoire avec le périmètre des Instances Représentatives du Personnel et l'organisation des élections CE/DP, CA/CS.

Alors, pourquoi ce qui est possible aujourd'hui n'était pas réalisable avant ?

Tout simplement parce que la Direction avait l'objectif de faire porter la responsabilité des conséquences qu'engendrait la période transitoire à la CGT, si elle n'acceptait pas les périmètres des CE et les élections concomitantes par vote électronique.

Ce chantage intolérable, orchestré avec la CFDT et l'UNSA, n'est pas digne d'un bon dialogue social dans notre entreprise. La Direction semble revenir à de meilleurs sentiments, et c'est tant mieux !

Cet accord est le fruit des mobilisations, du 27 mai et du 25 juin, appuyées de milliers de signatures de la pétition exigeant la représentativité de la CGT à SNCF Réseau, ainsi que la pétition des personnels CE/CCE.

Continuons à mobiliser pour exiger la réouverture de négociations sur les périmètres des Instances Représentatives du Personnel, en lien avec la gestion des Activités Sociales et Culturelles en proximité et la pérennité de nos emplois !

LE BON SENS L'EMPORTERA !

